

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2018

POL 1600-10 La politique au Canada et au Québec Lundi : 14h00-17h00

Professeur : Justin Massie
Bureau : A-3465
Téléphone : (514) 987-3000, poste 5282
Courriel : massie.justin@uqam.ca
Heures de bureau : Lundi de 13h00 à 14h00
Auxiliaire d'enseignement : À déterminer

DESCRIPTIF OFFICIEL DU COURS

Ce cours offre une introduction à l'analyse de la politique au Québec et au Canada. Outre la compréhension des principaux déterminants de la vie politique (déterminants démographiques, socioculturels et économiques), il vise à saisir la genèse du régime constitutionnel canadien et le fonctionnement de ses institutions politiques (pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et administratif), au Québec, comme au Canada dans son ensemble. Il s'intéressera notamment à la monarchie parlementaire, au fédéralisme, à la constitution et à sa réforme, aux chartes des droits, de même qu'aux modes de participation à la vie démocratique (système électoral, partis politiques, mouvements sociaux et groupes d'intérêt). Seront étudiés également la place ou le statut politique du Québec, des peuples autochtones et des groupes minoritaires dans l'ensemble canadien, compte tenu des idéologies, des politiques officielles et des diverses formes de nationalisme qui ont marqué la vie politique.

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours poursuit deux objectifs. Premièrement, il vise à permettre l'acquisition de connaissances de base sur les systèmes politiques canadien et québécois. Deuxièmement, il entend développer les capacités d'analyse et d'argumentation relatives aux dynamiques politiques au Québec et au Canada.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La démarche pédagogique s'articule autour du développement de compétences en matière d'argumentation. Les exposés magistraux constituent une base de réflexion qui doit être alimentée et enrichie par les lectures obligatoires avant chaque séance de cours. Les enseignements magistraux ne remplacent pas la lecture assidue et attentive des textes; ils sont plutôt conçus pour en éclairer la lecture. Chaque semaine de cours sera composée d'une exposition magistrale des éléments de base et de discussions. Un retour sur la matière vue dans le cours précédent est effectué afin de s'assurer de la bonne compréhension des différents contenus.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Essai argumentatif	10%	15 octobre
Examen de mi-session	40%	19 novembre
Examen final	50%	17 décembre

Le cours comporte deux examens, l'un à la mi-session, l'autre à la fin de la session, ainsi qu'un essai argumentatif. Toutes les évaluations sont à effectuer à la maison (*take-home*).

Tous les travaux sont évalués en fonction des critères suivants : 1) clarté, exactitude et cohérence de l'argumentation (60%), (2) effort de recherche (diversité, multiplicité et pertinence des sources) (20%), (3) qualité du français, référencement et présentation générale (20%).

Il est impératif de respecter scrupuleusement les règles de référencement (citations, notes de bas de page, bibliographie, etc.). Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le *Guide de méthodologie en science politique - Premier cycle*, en vente au Centre Paulo Freire (A-3645).

Le Centre Paulo Freire

Le Centre Paulo Freire offre un service d'appui académique aux étudiantes, étudiants inscrits dans les cours de science politique. Animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, il est ouvert 5 jours par semaine entre 11h et 16h, au local A-3645.

Essai argumentatif : L'essai argumentatif sert à préparer les étudiantes, étudiants aux questions d'examens. Il vise à développer les capacités d'analyse et de compréhension en relation avec les notions abordées dans ce cours. Il s'agit de rédiger un court texte argumentatif qui répond à une question qui sera remise en classe.

L'essai doit comprendre trois (3) arguments clairs, cohérents et bien documentés. Au moins deux lectures obligatoires et un autre texte supplémentaire doivent être cités dans l'essai. L'essai est d'une longueur de quatre (4) pages à double interligne (police Times New Roman 12, marge de 2,5 cm), excluant la page de présentation et la bibliographie des sources citées.

Examens : Chaque examen doit être rédigé à la maison (*take-home*). Il est composé d'une ou de plusieurs questions à développement. Les instructions détaillées concernant les examens seront remises en classe. L'examen de mi-session porte sur la matière vue en classe jusqu'alors. L'examen final porte sur l'ensemble de la matière vue dans le cours.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

L'essai et les examens doivent être remis en mains propres au professeur, ou au secrétariat du Département de science politique (A-3405) de manière à officialiser la date de remise. Veuillez noter qu'un travail déposé après 17h00 sera considéré avoir été déposé le lendemain (ou le lundi suivant s'il a été déposé après 17h00 le vendredi).

Aucun retard dans la remise des travaux ne sera toléré, à moins d'être justifié par une attestation médicale valable. Les travaux remis en retard seront pénalisés de 5% par jour de retard, incluant les jours de fin de semaine.

Tous les travaux doivent être remis en format papier et en version électronique (Word) sur Moodle. Seule la remise de la copie papier officialise la date de remise du travail. Aucune note ne sera attribuée si les travaux ne sont pas remis sous ces deux formes. Portail général : www.moodle.uqam.ca. Procédure d'accès : www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf

La fraude scolaire n'est pas tolérée. Elle entraîne des sanctions très sévères. L'Université identifie plusieurs formes de fraude scolaire, dont le plagiat, la falsification de données ou de sources et la remise d'un travail ou d'une partie de travail rédigé par une autre personne. Pour plus de détails, voir le Règlement 18 (ci-dessous) et le site suivant : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

MATERIEL OBLIGATOIRE

L'ouvrage suivant est obligatoire :

- Alain-G. Gagnon (dir.), *La politique québécoise et canadienne : Acteurs, institutions, sociétés*, 2^e édition (Québec : Presse de l'Université du Québec, 2017) : <http://www.puq.ca/catalogue/livres/politique-quebecoise-canadienne-edition-3264.html> Il est disponible à la Coop UQAM en version papier (52\$).

Un second ouvrage est recommandé :

- Réjean Pelletier et Manon Tremblay (dir.), *Le parlementarisme canadien*, 6^e édition (Québec : PUL, 2017) : <https://www.pulaval.com/produit/le-parlementarisme-canadien-6e-edition> Il est disponible à la bibliothèque de l'UQAM et en ligne (47\$).

Trois autres textes obligatoires sont accessibles en ligne :

- Jean-François Caron, Guy Laforest et Catherine Vallières-Vaillancourt, « Le déficit fédératif au Canada », dans Alain-G Gagnon (dir.), *Le fédéralisme contemporain. Fondements, traditions institutions*. Montréal : PUM, 2006, pp.147-183 : <https://books.openedition.org/pum/10324>
- Martin Papillon, « Vers un fédéralisme postcolonial ? La difficile redéfinition des rapports entre l'état canadien et les peuples autochtones », dans Alain-G Gagnon (dir.), *Le fédéralisme contemporain. Fondements, traditions institutions*. Montréal : PUM, 2006, pp.461-485 : <https://books.openedition.org/pum/10350>
- Mebs Kanji et Kerry Tannahill, « Le malaise des Québécois : la confiance envers les institutions gouvernementales », dans Éric Bélanger, Frédérick Bastien et François Géliveau (dir.). *Les Québécois aux urnes : Les partis, les médias et les citoyens en campagne*. Montréal : PUM, 2013, pp. 75-87 : <https://books.openedition.org/pum/5892>

PROGRAMME DE COURS ET DE LECTURES

Dates	Thèmes	Lectures obligatoires	Évaluations
10 septembre	Introduction		
17 septembre	Fondements historiques	Gagnon : Chap. 1. (Pelletier et Tremblay : Chap. 1)	
24 septembre	Constitution et fédéralisme	Gagnon : Chap. 11 Caron et al. (2006) (Pelletier et Tremblay : Chap. 2 et 4)	Remise de la question
1 ^{er} octobre	Pas de cours – Élection provinciale		
8 octobre	Pas de cours – Action de grâces		
15 octobre	Nationalisme québécois	Gagnon : Chap. 5 et 14.	Essai argumentatif
22 octobre	Pas de cours – Semaine de lecture		
29 octobre	Pouvoir exécutif et pouvoir législatif	Gagnon : Chap. 7 et 8. (Pelletier et Tremblay : Chap. 8 et 9)	
5 novembre	Pouvoir judiciaire	Gagnon : Chap. 10 et 18. (Pelletier et Tremblay : Chap. 3 et 11)	Remise des questions
12 novembre	Système électoral	Gagnon : Chap. 17. (Pelletier et Tremblay : Chap. 5)	
19 novembre	Examen de mi-session		Examen de mi-session
26 novembre	Systèmes partisans	Gagnon : Chap. 12. (Pelletier et Tremblay : Chap. 7)	
3 décembre	Communication politique	Pelletier et Tremblay : Chap. 6. Kanji et Tannahill (2013)	Remise des questions
10 décembre	La question autochtone	Gagnon : Chap. 3. Papillon (2006)	
17 décembre	Examen final		Examen final

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.